Je vous demande maintenant la permission de vous exprimer quelques regrets. N'est-il pas bien regrettable, Monseigneur, que votre clergé qui a parfaitement compris la question des classiques, qui a parfaitement compris ce en quoi doit consister la réforme de l'enseignement, soit cependant regardé à Rome comme s'échauffant outre mesure *à propos d'auteurs expurgés*, par conséquent comme étant fort arriéré en fait de connaissances ? N'est-il pas regrettable encore que ce clergé, qui n'a eu que le tort, si c'en est un, de différer d'opinion avec certains Messieurs de votre séminaire, soit regardé à Rome comme en proie à de graves dissensions, d'où naissent des discussions oiseuses qui l'empêchent de vaquer, comme il le devrait, aux devoirs de son ministère ? N'est-il pas déplorable enfin que tout cela ait été livré à la publicité, et que chacun ait pu le lire sur le premier journal qui lui est tombé sous la main et faire sur ce sujet n'importe quel commentaire ?

Assurément, Monseigneur, ce clergé canadien, si bon, si pieux, si instruit, si vénérable, au moins autant que j'ai pu le connaître, doit être profondément humilié et affligé en se voyant ainsi livré à la vindicte publique. Sans doute, il ne saurait vous blâmer, ni formuler la moindre plainte contre vous, car il vous estime, il vous aime, il vous vénère. Je n'ignore pas que vous avez pu être mal informé par des hommes qui, oubliant un moment ce que veulent la vérité et la justice, semblent n'avoir eu qu'une seule chose en vue : faire censurer des gens paisibles qui n'ont pas voulu marcher à leur remorque, extorquer une espèce d'approbation sous de faux allégués, afin de légitimer aux yeux du public tout ce qu'il y a eu d'odieux dans leurs procédés et leurs injustes persécutions. Mais si l'on peut tromper les hommes, il en est un à qui on ne saurait en imposer, et celui là nous avertit qu'on recueille ce qu'on aura semé : *Quæ seminaverit homo, hæc metet.*

XV

PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Je dirai maintenant quelques mots, Monseigneur, des programmes d'études qui sont mentionnés dans votre circulaire, que je vois figurer dans les journaux et qui sont destinés à servir de points d'appui au système païen. Je pourrais me borner à dire ici, qu'à